



Non restitution du contrat de travail

Par **geal**, le **17/12/2012** à **01:43**

[fluo]bonjour [/fluo]mon employeur a conservé le double de mon contrat de travail,(j'en ait besoin pour régler un litige) et refuse de me le restituer malgres une mise en demeure, a qui dois je m'adressé pour le contraindre.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **17/12/2012** à **06:46**

Bonjour

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **pat76**, le **18/12/2012** à **17:11**

Bonjour

Vous lui avez envoyé une lettre recommandé avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de vous remettre l'exemplaire qui doit vous revenir de votre contrat de travail?

Vous lui avez précisé que vous informiez l'inspection du travail de la situation?

Vous avez été embauché à quelle date?

Vous avez des bulletins de salaire?

Par **geal**, le **18/12/2012** à **17:58**

merci de votre réponse

je fait une derniere tentative par voie d'huissier

en faite je fait cette demarche pour un ami qui souffre d'un cancer et qui est en longue maladie

mon ami est chef monteur dans l'entreprise les autres chefs monteur semble etre assimilés

cadre avec une complementaire longue maladie lui ne la pas?

le 13ieme mois est d'usage dans l'entreprise lui ne le touche pas?

donc il nous faut tous les documents contrat de travail et d'assurance pour voir ou est le probleme

embauché le 01/01/2010 feuille de payes ok

merci de m'avoir lu